

**Motion Pierre Volet et consorts pour un soutien important aux infrastructures sportives en général et tout particulièrement à l'aide à la construction de piscines dans le canton**

*Développement*

Cette motion fait suite à une interpellation de mon collègue, M. Philippe Ducommun, sur la natation à l'école pour tous.

Nous constatons que le canton n'a jamais voulu contraindre les communes à faire des investissements sportifs, en raison du coût important et élevé à la construction et à l'exploitation. Nous remarquons également que le canton ne respecte pas la loi avec un manque d'infrastructures sportives dans les écoles professionnelles.

De plus, nous pouvons voir que la Société suisse de sauvetage s'inquiète du nombre d'enfants qui n'ont plus la possibilité d'apprendre à nager à cause du manque d'infrastructures dans le canton. Il est à relever qu'une pétition, munie de 44'180 signatures au niveau national, a été remise à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Depuis une quinzaine d'années, les équipements lourds construits lors du boum démographique des années 1970/1980 ont commencé à prendre de l'âge, d'une part, et se sont révélés, à l'époque déjà, insuffisants pour satisfaire les besoins croissants des élèves et de la population en général, d'autre part. La crise financière des années 1990, qui a frappé la plupart des collectivités publiques, n'a fait qu'aggraver cette situation de pénurie naissante.

Ce constat touche principalement les infrastructures sportives de grandes dimensions, pour lesquelles les subventions traditionnellement obtenues de la Confédération ont quasiment disparu. On peut presque dire que les seuls équipements qui ont pu être construits durant ces années 1990/2000 ont été ceux directement utiles aux écoles, en grande majorité les salles de gymnastique et salles omnisports.

La ville de Lausanne vient de publier un programme ambitieux de constructions sportives pour la prochaine décennie. Mais, outre les difficultés urbanistiques et politiques auxquelles elle va certainement se heurter, il faut bien reconnaître qu'elle est quasiment la seule à pouvoir envisager de financer seule de telles infrastructures. Dans le reste du canton, l'érection de tels bâtiments nécessite au préalable de longues démarches pour obtenir une collaboration régionale très large à cause du montant qu'il faut engager.

Les remarques ci-dessus s'appliquent à pratiquement toutes les infrastructures d'envergure, et assurément à toutes les infrastructures sportives. Mais, parmi ces dernières, il faut bien reconnaître que la situation des piscines couvertes est encore plus emblématique de ces carences. Pour la plupart, elles ont été construites dans les années 1970/1980 et nécessitent d'importants travaux de rénovation. Les communes rechignent à les financer, et il n'est alors plus question d'envisager des constructions nouvelles alors que la simple survie de celles qui existent est déjà problématique.

Or, comme un précédent débat dans ce Grand Conseil nous l'a montré, la natation est considérée comme un sport formateur et fait partie du programme scolaire, des objectifs d'enseignement en la matière (savoir nager à 10 ans) figurent dans le cursus de l'élève. Mais le constat a été fait : les équipements insuffisants ne permettent plus d'apporter à chaque écolier

les heures d'enseignement de natation nécessaires pour atteindre cet objectif pourtant en lui-même déjà insatisfaisant.

Nos enfants ne savent plus nager, ils sont donc moins en sécurité qu'il y a vingt ans lorsqu'ils vont à la piscine ou au bord de l'eau. Et comme les enseignants n'ont pas vocation à s'exposer inutilement à des poursuites judiciaires, ils évitent dorénavant les activités qui amènent les classes à proximité de l'eau. C'est donc un cercle vicieux, qui pourrait amener toute une partie de la population à craindre l'élément aquatique.

En outre, nous pouvons remarquer que le budget d'investissements du Grand Conseil est normalement aux alentours de 200 millions de francs par année et qu'il n'est jamais dépensé intégralement. Donc nous pouvons prévoir des investissements supplémentaires.

Par conséquent, je demande au Conseil d'Etat de prévoir les modifications légales nécessaires, afin de faire en sorte que des piscines couvertes soient construites en suffisance dans le canton de Vaud. Cela afin que notre population bénéficie des bienfaits que la nage procure à tous et tout particulièrement, pour assurer un enseignement de la natation permettant d'atteindre l'objectif pédagogique fixé actuellement, soit que chaque enfant sache nager au terme des cycles primaires.

Pour remédier à cette situation inquiétante, il est nécessaire que le canton mette en œuvre une politique incitative visant à encourager les communes à se lancer dans d'importants projets de rénovation/reconstruction d'installations sportives, en particulier de piscines couvertes. Le Fonds du sport est appelé à contribuer à certaines constructions et on ne peut que se féliciter du rôle que joue cet organisme, alimenté par l'argent de la Loterie romande. Mais il s'agit maintenant d'agir de manière plus importante, en apportant dans la balance des sommes susceptibles de vaincre les réticences des communes et des agglomérations.

Lausanne, le 1 juillet 2008.

(Signé) *Pierre Volet et 34 cosignataires*

**M. Pierre Volet :** — Je ne relirai pas ma motion dont tout le monde a pu prendre connaissance, mais j'ajouterai ce qui suit. Dans notre canton, les installations sportives deviennent vieillottes et inadaptées. Nous n'avons pas d'installation permettant d'accueillir un public pour rendre plus attractifs nos sports, pour notre jeunesse et pour toute notre population. Nos constructions sont disparates. Nous avons un budget d'investissement de 200 millions qui ne sont pas dépensés et aurions là une possibilité de financement. Une aide importante, voire très importante, me paraît nécessaire pour encourager les communes ou communautés de communes à investir dans les installations sportives. On sait que les communes hésitent à le faire car les frais d'exploitation sont déjà suffisamment importants. Je vous demande de renvoyer cette motion à une commission.

La discussion est ouverte.

**Mme Tinetta Maystre :** — Il est piquant de recevoir une motion qui entraînera des frais importants le jour même où nous allons parler de baisses d'impôts et probablement les voter. Il serait important que nous ayons une certaine cohérence par rapport aux décisions que nous prenons. Si cette motion vient à être discutée, il vaudrait peut-être la peine d'imaginer une autre forme d'enseignement pour la natation ; par exemple mieux utiliser les piscines ouvertes en plein air l'été et prévoir des cours en été quand on a du temps et que le temps le permet.

**M. Laurent Ballif :** — Cette motion et la précédente devraient être étudiées par la même commission puisqu'elles traitent à peu près du même sujet.

Quant à ma préopinante, j'imagine qu'elle n'a jamais enseigné la natation dans une piscine de plein air, car elle saurait que le rendement d'un enseignement dans une piscine où l'eau est

moins chaude que dans une piscine couverte et qui est exposée au vent est d'environ 10% s'il s'agit de considérer l'apprentissage de la natation. Comme cela a été ma profession pendant vingt ans, je me permets de le lui faire remarquer.

**Le président :** — Je rassure M. Ballif. Compte tenu des nouvelles procédures concernant le regroupement des commissions — économies de moyens financiers obligeant — le Bureau décidera bien dans ce sens.

La discussion est close.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**